

BIBLIOGRAPHIE

— A. VERMEERSCH, S. J. *Quæstiones de Justitia ad usum hodiernum scholasticæ disputatæ*. Paris, Lethielleux, In-12, 1901. pp. 601.

Voici un livre dont la place semble marquée d'avance dans la bibliothèque de tout ami des études théologiques, au moins s'il est voué à l'enseignement.

L'auteur n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Semaine religieuse* de Québec. Ils ont pu y voir, il y a trois ou quatre ans, l'appréciation élogieuse d'un de ses opuscules, commentaire sur les règles actuelles de l'Index qu'on pourrait appeler classiques en cette matière. Docteur en droit et en sciences politiques, le professeur de Louvain ne se montre pas moins chez lui dans le sujet qui l'amène de nouveau devant le public studieux. « Votre ouvrage, lui écrit le savant évêque de Bruges, est vraiment hors ligne, tant pour les trésors de science et l'érudition qu'il contient, pour la solidité et la sagesse des jugements émis, que pour l'heureux choix des questions. » Ces questions, en se groupant naturellement sous le nom de la vertu de justice et en se présentant sous la forme d'un seul petit volume, se recommandent, par le fait même, au vif intérêt du théologien. Si, dans le domaine de la morale, rien ne se rencontre à la fois de si pratique, de si compliqué et de si délicat que les principes de la justice, il faut bien avouer aussi que l'embarras, ressenti à la vue des traités les plus connus sur cette matière, en accroît encore la difficulté. Entre les énormes in-folio des vieux théologiens et la sécheresse désespérante de la plupart des manuels modernes, notre auteur semble avoir trouvé un juste milieu. En effet, pour ce qui intéresse la lucidité, la solidité et la profondeur des doctrines, il ne retranche rien ; mais, grâce à une méthode pleine de précision et à l'élimination des controverses moins importantes ou moins actuelles, il a donné un ouvrage tout ensemble suffisant aux besoins ordinaires du moraliste et satisfaisant l'esprit le plus exercé. Qu'on en juge d'abord par les titres des chapitres : De la vertu de justice, de la justice légale et distributive, du droit de suffrage et de l'impôt, des privilèges du possesseur, des contrats en général, du